

# Selon le tuteur du Cegep de Limoilou Le manuel du 1er mai, digne d'être traité à l'école

par François DEMERS

Le tuteur nommé par le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, pour administrer le Cegep de Limoilou "pour six mois, un an" trouve le "manuel du 1er mai" de la CEQ bien fait sur le plan pédagogique et juge les différents thèmes qu'il contient appropriés à la réalité socio-économique du moment et dignes d'être traités dans les écoles.

M. Cloutier a en effet annoncé la nomination de M. Robert Belle-Isle, hier, en Chambre, quelques heures après la parution dans le quotidien "Le Jour" d'une entrevue de ce même M. Belle-Isle, président de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec, dans laquelle ce dernier précisait que le "manuel du 1er mai" est pour les enseignants une source de référence comme une autre.

Il annonçait, par la même occasion, que la commission scolaire qu'il dirige, celle de Chambly, avait décidé de faire confiance à l'éthique professionnelle de ses enseignants et qu'en conséquence, elle n'interdirait pas l'utilisation du document qui avait suscité, la semaine dernière, l'indignation publique du ministre.

De même, il annonçait que l'association dont il est le président devait se réunir, aujourd'hui, à Québec, et

étudier, entre autres questions, le "manuel du 1er mai". Il précisait cependant qu'il ne croyait pas que l'association se prononcerait sur cette question.

Sa seule préoccupation devant ce document, qualifié de subversif par le ministre, c'est que les enseignants ne l'utilisent pour prôner "le capitalisme ou le marxisme ou n'importe quelle autre idéologie".

Mais, précisait-il, le débat autour de ce document de la CEQ s'inscrit dans un contexte de liberté tant individuelle que syndicale, où l'enseignant doit mettre l'éduqué devant la réalité.

En annonçant, mercredi, son projet de mise en tutelle du Cegep de Limoilou, le ministre Cloutier avait justifié son geste aussi bien par ce qu'il a appelé "dépassements financiers" que par le "contexte et en particulier les attitudes prises par le Cegep, sur le plan pédagogique et sur le plan administratif, depuis plus d'un an".

Un peu plus loin, il avait précisé que la venue d'un tuteur allait rendre inopérant le collège électoral (jury de sélection) mis sur pied au sein de ce Cegep pour examiner les candidatures au poste de directeur général de leur établissement. La mise sur pied d'un tel mécanisme de sélection, de même que l'utilisation projetée par lui d'un

certain nombre de critères locaux, avait fait dire au ministre, mardi, que ce Cegep "ne répond plus aux normes de la société québécoise".

Beaudet & Marquis

Ces critères locaux voulaient que le nouveau directeur général connaisse le milieu socio-politique dans lequel il devra travailler, soit d'accord pour combattre le système dans lequel nous vivons, l'ait déjà combattu activement et soit favorable à ce que les étudiants fassent de même.

La dénonciation de ces exigences du jury de sélection par le ministre, la semaine dernière, avait entraîné, en fin de semaine la démission de huit membres de cet organisme, dont celle de M. Gilles Lachance, par ailleurs, président du conseil d'administration du Cegep.

Hier matin, le syndicat des professeurs du Cegep devait révéler, au cours d'une conférence de presse, que ce M. Lachance, nommé par le ministre Cloutier lui-même au conseil d'administration du Cegep, à titre d'un des représentants du milieu socio-économique dans lequel oeuvre cet établissement, est contrôleur des finances chez "Beaudet & Marquis".

Cette firme est le principal maître d'oeuvre de la rénovation des locaux du Cegep, actuellement en cours. Or,

selon le syndicat, cette compagnie éprouve de sérieuses difficultés à faire accepter par le conseil d'administra-

tion de l'établissement l'augmentation de ses coûts. Quant à M. Belle-Isle, M. Cloutier a

dit de lui, hier, à l'Assemblée nationale, qu'il est "un de nos meilleurs administrateurs scolaires".

## La CECQ défend l'usage du manuel

L'usage du "manuel du 1er mai" et du "guide de travail" portant le même titre sera interdit dans les écoles de la Commission des écoles catholiques de Québec.

En effet, une résolution en ce sens a été adoptée lors d'une séance ordinaire du comité exécutif de la CECQ, tenue mercredi dernier.

Le communiqué émis par la CECQ et signé par l'agent d'information de l'organisme, M. Jean-Paul Blais, précise que la résolution en ce sens a été proposée par M. Gilbert Redman et adoptée à l'unanimité.

Les commissaires disent s'être basés sur la loi sur l'instruction publique, qui dit que les commissaires d'écoles ont le devoir "de s'assurer que les cours d'études dispensés dans leurs écoles sont conformes aux programmes d'études et aux règlements édictés ou approuvés pour les écoles publiques catholiques, protestantes ou autres, selon le cas, et d'exiger que, dans les écoles sous leur contrôle, on ne se serve que de livres autorisés qui doivent être les mêmes pour toutes les écoles de la municipalité".

Attendu que le "manuel du 1er mai", publié par la Centrale de l'enseignement du Québec, ne fait pas partie de la série approuvée par le ministre et par le comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, que le "manuel du 1er mai" véhicule une idéologie qui n'a pas fait le consensus de la majorité de la société québécoise, qu'il n'entre pas dans la mission de l'école de promouvoir des valeurs politico-sociales prônées par des groupes particuliers, c'est pourquoi les commissaires ont interdit l'usage du manuel dans les écoles de la CECQ.

Par ailleurs, la Centrale de l'ensei-

gnement du Québec a publié un communiqué, aussi mercredi, pour annoncer que des 30.000 exemplaires du "manuel du 1er mai", qui constituaient les deux premières éditions du document de la CEQ, il ne reste plus que 3.000 exemplaires et les commandes continuent d'affluer au centre de documentation de la CEQ. Une troisième édition de 20.000 exemplaires est actuellement sous presse, ce qui porte-

ra à 50.000 le nombre d'exemplaires publiés.

Et le communiqué signé par l'attaché de presse de la CEQ, M. Hubert Sacy, précise que ces chiffres "n'incluent pas les avant-projets préliminaires de brouillons reproduits par les bons soins de M. Cloutier à l'Assemblée nationale".

## La CECM recommande que l'on ignore le manuel

MONTREAL (PC) — La Commission des écoles catholiques de Montréal, "ne peut reconnaître le manuel du premier mai comme autorisé et recommande au personnel de l'ignorer".

Telle est la résolution adoptée à majorité, hier, à la réunion du Conseil des commissaires.

Présentée par la présidente, Mme Thérèse Lavoie-Roux, la proposition s'appuie surtout sur le respect des programmes officiels. "La responsabilité de la confection des programmes appartient au ministère de l'Éducation, dit-elle, et si la CEQ veut donner au manuel un caractère qui le rende admissible à l'intérieur des programmes reconnus, elle doit le soumettre au ministère."

C'est avec beaucoup de prudence que les commissaires ont commenté le

document de la CEQ, choisissant délibérément de "recommander", plutôt que de "demander que les enseignants l'ignorent".

"On ne peut mettre un agent de police dans chaque classe," déclarait le vice-président, M. Luc Larivée, en évoquant le danger d'un retour à la "chasse aux sorcières" que pourraient amener des tentatives de poursuite.

Les commissaires Légraré et Michaud ont cependant voté contre la résolution, alléguant que l'école véhicule déjà maintes idéologies sans que l'on juge bon de s'en scandaliser.

"Les choses dont traite le manuel de la CEQ sont parties prenantes de la vie de 80 pour cent de la population du Québec", de dire Gaston Michaud, et il n'est que normal que l'école en parle."

## Conflit d'intérêt au Cegep de Limoilou selon les professeurs

par Jean MARTEL

Les huit membres du conseil d'administration du Cegep de Limoilou qui viennent de l'extérieur de l'établissement, et qui ont démissionné dernièrement du collège électoral, ont demandé au ministre de l'Éducation d'intervenir au Cegep et de le mettre sous tutelle.

Telle est la déclaration qu'a faite au SOLEIL, hier, M. Paul Mercure, administrateur du Cegep et ex-président du conseil.

De son côté, le syndicat des professeurs, appelé à commenter la décision du ministre de l'Éducation d'imposer cette tutelle, a profité de l'occasion pour blâmer le ministre d'avoir nommé M. Gilles Lachance au conseil d'administration; celui-ci est contrôleur chez Beaudet & Marquis, entreprise qui détient le contrat d'agrandissement du Cegep. "Il y a là un conflit d'intérêts", a précisé le syndicat.

M. Jacques Poitras, secrétaire exécutif du syndicat, a déclaré que la firme Beaudet & Marquis avait réclamé au Cegep le paiement de frais supplémentaires encourus par le retard de la signature du contrat. "La nomination d'un directeur général selon les critères de sélection du Cegep (par exemple, contestation de la société) n'aurait pas avantage les intérêts du Beaudet & Marquis."

Raisons

Quelles sont les raisons profondes de la mise sous tutelle du Cegep? Chaque "clan" (pour employer l'expression du président du conseil d'administration, M. Lachance) expose un

certain nombre de raisons qui constitueraient les motifs qu'avait le ministre d'imposer la tutelle.

De leur côté, MM. Lachance et Mercure parlent d'un style d'administration qui s'était établi au Cegep et qui conduisait à l'anarchie: autogestion, décentralisation, "non-directivité", objectifs de contestation de la société.

Bref, selon eux, il était impossible d'administrer. A cela s'ajoutait le fait que le directeur général ne soumettait pas au conseil d'administration les questions importantes.

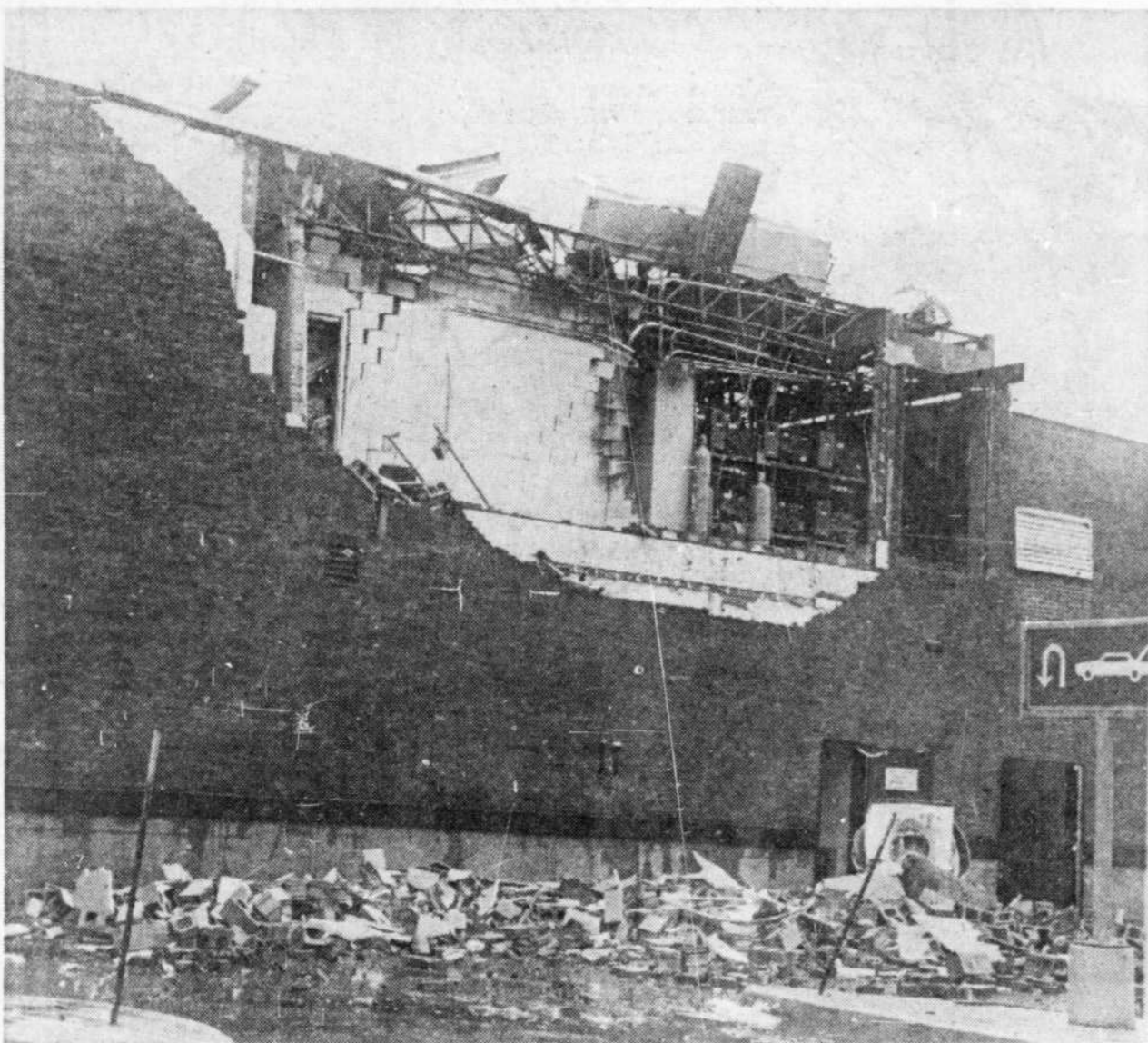
M. Lachance a dit qu'il avait essayé d'instaurer au conseil d'administration une bonne entente et de diminuer la tension qui régnait entre ceux qui venaient de l'intérieur (c'est-à-dire du Cegep même) et ceux qui venaient de l'extérieur (c'est-à-dire ceux qui étaient nommés par le ministre pour représenter la société).

Il a précisé qu'il n'avait pas d'autre choix, dans les circonstances, que d'être d'accord avec la mise sous tutelle.

Surprise

Quant à M. Marcel Sénéchal, coordonnateur de la vie étudiante et directeur général par intérim, il a déclaré au SOLEIL qu'il ne s'attendait pas à ce que le ministre de l'Éducation mette le Cegep sous tutelle. "Il est difficile d'expliquer ce geste. D'ailleurs, dans tout cela, le Cegep de Limoilou est victime plus qu'autre chose."

D'après lui, les critères de sélection



Le Soleil, Fortunat Marcoux

### Explosion

Une violente déflagration a secoué, durant la nuit de mercredi à jeudi, le centre commercial "Carrefour Frontenac", à Thefford Mines, causant des dégâts évalués sommairement à \$50.000. L'explosion s'est produite dans la partie de l'édifice qui abritait l'équipement de réfrigération du magasin d'alimentation Steinberg et des installations électriques et de climatisation qui alimentaient tout le centre. Selon un rapport préliminaire de la police, cette explosion aurait été provoquée par une substance chimique.

## La D'Auteuil Lumber perd sa concession forestière

par Réal LABERGE  
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Le ministre des Terres et Forêts a procédé à la révocation d'une première concession forestière, dans le cadre de la loi 27 sanctionnée le 13 décembre dernier, et d'autres mises en application de ce programme d'abolition des concessions doivent suivre à brève échéance.

Le premier geste concret ainsi posé en ce domaine a, par ailleurs, disposé d'un cas particulièrement litigieux: celui de la fameuse concession no 10 du lac Témiscouata, affirmé en juillet 1969 à la compagnie D'Auteuil Lumber. Le refus de cette filiale de l'empire K.C. Irving de donner suite à un projet d'usine de panneaux-particules relié à cette concession avait déclenché le "samedi de la colère" du mois d'août 1970, à Cabano.

Cette première révocation comporte encore cet autre aspect d'importance, qu'il permettra au gouvernement québécois de compléter enfin l'approvisionnement de la cartonnerie de Cabano.

C'est ce qui ressort de précisions

obtenues par LE SOLEIL sur un arrêté ministériel du 12 mars dernier, qui décrétait la révocation de cette concession comme une étape nécessaire et inscrite au premier rang des prévisions du ministère des Terres et Forêts, pour l'année financière 1974-1975.

Révocation pure et simple

En confirmant cette décision recommandée par le ministre Kevin Drummond, le sous-ministre Michel Duchesneau a précisé qu'il s'agissait d'une "révocation pure et simple". Il a remarqué que les négociations intervenues avec la compagnie D'Auteuil Lumber, en vue d'en arriver à une entente sur le retour au domaine public de cette concession de 138.6 milles carrés, n'ont pas abouti au règlement escompté. On a donc appliqué les dispositions des amendements apportés à l'article 98 de la loi sur les terres et forêts.

Comme compensation à l'abolition de la concession forestière, le décret a tenu compte de la valeur non dépréciée des travaux d'infrastructure que la compagnie avait effectués dans cette

forêt. Le prix ainsi établi est de \$135.200.

Il nous a été impossible, hier, d'obtenir les réactions et les commentaires des dirigeants de D'Auteuil Lumber au sujet de la mise en application de la politique d'abolition des concessions forestières, "qui n'en restera pas aux seules promesses", nous a d'autre part affirmé un porte-parole du ministère.

Autres applications

De fait, d'autres révocations en seraient rendues au stade de l'étude finale, au ministère des Terres et Forêts. Des décisions pourraient être prises prochainement. Notamment en ce qui concerne les concessions de la Canadian International Paper (CIP), à Témiscamingue, et dans le cas d'une autre pièce jugée maitresse, celle de la Québec North Shore.

Mais l'impact de l'abolition des concessions se fera surtout sentir dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Plusieurs décisions pourraient être prises dès l'année en cours, ou tout au moins l'année prochaine.

**BUREAU A SOUS-LOUER**  
au 360 est, Boul. Charest, Québec (Centre-Ville)  
Superficie: 500' carrés  
Très bonnes conditions  
Pour information: M. Richard Filion 523-7307 Jour

**POUR VOTRE PELOUSE**  
consulter (LE) paysagiste  
**ANDRÉ VERRET**  
661-4669 - 849-4288

**A LOUER**  
9,000 pieds carrés  
Pour industrie ou entrepôt; chauffage et stationnement.  
80 sud, Dorchester, Québec  
524-2451

**MAGASIN - ENTREPÔTS TERRAINS À VENDRE**  
Communiquer avec: **Maurice Renaud**  
524-2478

**"L'Anniversaire de la mère D'Adam"**  
Institut Canadien de Québec  
42, rue St-Stanislas  
Vendredi le 25 avril à 20H00  
Entrée libre.

**A LOUER**  
Espace de 4,000 pieds carrés à louer, 2e étage, situé au 855 ouest, boul. Charest, Québec. Facilité de stationnement, disponible immédiatement. Pour de plus amples informations, communiquer avec: **M. Benoît Jalbert**  
647-2525

**CETTE SEMAINE NOUS VOUS RECOMMANDONS CES PROPRIÉTÉS:**  
7 logements - 660 Chouinard \$65,000  
8 logements - 820 des Jésuites \$77,000  
12 logements - 661 de Norvège \$145,000  
Revenus intéressants assurant un bon rendement.  
**CLAUDE AMYOT**  
656-6166  
683-2103

**MORIN & ASSOCIÉS COURTIERSSINC**

**NOUVEL ASSOCIÉ**



**Me André Sirois**  
Me Gilles Rivard, Me Michael Hickson, Me Jean Sirois et Me Michel Lemieux annoncent que Me André Sirois s'est joint à leur étude légale sise au 2, Place Québec, suite 636, Québec.  
Diplômé de l'Université Laval, Me Sirois a été admis au Barreau en juin 1970. Il occupait jusqu'à maintenant les fonctions de Directeur du contentieux civil du Centre Communautaire Juridique de Québec.  
Me Sirois est inscrit au régime d'aide juridique du Québec comme pouvant dispenser des services sous le bénéfice de l'Aide Juridique. (ANN.)

**dans nos régions**

**La Côte-Nord**

M. Donald Tremblay, de Hauterive, représentant les employeurs dans le secteur des services, devient le président de la Commission de formation professionnelle de la Côte-Nord, pour 1975-1976; il succède à M. Emilien Lavoie, de Baie-Comeau.

La troupe "Les autres", du campus Mingan, à Sept-Iles, présentera deux pièces de Jean Barbeau, à l'agora de la polyvalente Jean-du-Nord, le 27 avril: "Manon Lastcall", et "Joulez-moi d'amour". C'est à voir, dit-on!

L'équipe de hockey Les Basques, de Sept-Iles, a éliminé Les Citadins, de Hauterive, et décroche après cinq rencontres, d'une série quatre de sept, le championnat Junior Côte-Nord. Les Basques se rendent à Pointe-aux-Trembles aujourd'hui pour rencontrer les meilleures formations Junior B du Québec pour le championnat provincial.

**Bas St-Laurent et Gaspésie**

Les organisateurs de la session Ross 1975, qui s'est tenue à l'université du Québec à Rimouski en février dernier, viennent de recevoir une subvention de \$850 du conseil du statut de la femme. On sait que le secrétariat d'Etat du Canada a accordé une somme de \$1,500 à la session Ross.

Ces subventions ont permis de réduire considérablement le déficit de la session, qui a coûté plus de \$5,000. Rappelons que le thème de cette session, qui a attiré plus de mille personnes, était les femmes dans une société en changement.

**Côte-du-Sud**

La débâcle des rivières du Sud et du Bras, à Montmagny, du moins dans la partie ordinairement inquiétante du

centre-ville, s'est déroulée graduellement ces jours, derniers, sans incidents majeurs. Le coup d'eau n'a pas été fort et la glace a cédé sans embâcles d'importance.

Comme d'habitude, toutefois, les champs situés au sud de la ville ont été inondés, mais sans que soient rapportés des dommages matériels. Il semble qu'aucun changement à une débâcle sans histoire ne soit à prévoir ou à craindre, cette année. Quant à la libération complète des deux rivières, elle devrait se poursuivre au cours des deux prochaines semaines.

**Beauce**

Afin d'assurer du stationnement en quantité suffisante pour les gens qui dès l'automne prochain, se rendront au stade de Saint-Joseph de Beauce, le conseil de cette ville a accepté l'offre de la commission scolaire locale, en lui cédant un terrain de 500 pieds sur 300, en bordure du boulevard Vanier et face à la polyvalente Veilleux.

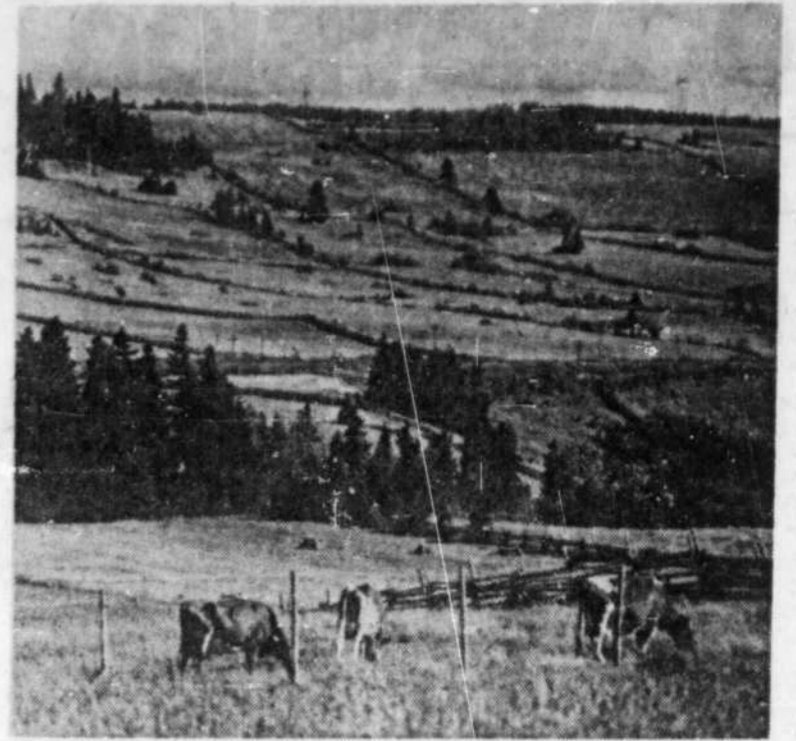
**L'Amiante**

Grâce à une subvention de \$17,701

obtenue du gouvernement fédéral dans le cadre du programme d'initiatives locales, les artisans de la région de l'Amiante viennent d'ouvrir une boutique à Thetford Mines, rue Saint-Joseph. La boutique offre une gamme variée d'articles de poterie, céramique, sculpture, tricot, macramé, crochet, etc. Les responsables espèrent que cette initiative deviendra permanente et pourra s'autofinancer à partir d'août prochain.

**Portneuf**

Les municipalités du comté de Portneuf auront-elles à subir les conséquences de l'habileté de leurs représentants municipaux dans le domaine du hockey? Nul ne le sait, mais la victoire de 7 à 6 remportée par l'équipe des Maires de la région sur le club des députés libéraux de l'Assemblée nationale en laisse plusieurs perplexes. Il faut dire que pour une fois les participants ont eu à subir une application impartiale des règlements, alors que le journaliste du SOLEIL, dans Portneuf, a agi comme arbitre de la rencontre. Les quelque 1,000 spectateurs réunis à l'aréna de Pont-Rouge ont été à même de constater qu'en politique il y a réellement de bons patineurs, même sur la glace. Les profits de cette joute amicale ont été versés au club régional de l'Age d'Or.



**Ordre du mérite forestier**

Les cultivateurs intéressés à participer au concours de l'ordre du mérite forestier, doivent s'inscrire le plus rapidement possible. Ce concours a lieu dans plusieurs comtés du Québec, dont celui de Charlevoix, afin de reconnaître les mérites des cultivateurs qui ont amélioré leurs érablières ou réalisé des succès marqués dans leurs boisés ou le reboisement de certaines parties de leurs terres qui sont moins rentables du côté agriculture proprement dite.

**Une poursuite de \$35 millions contre la Quebec North Shore**

par Gilles OUELLET  
du bureau du Soleil

**EAIE-COMEAU - HAUTERIVE** — Le Canadien Pacifique et l'une de ses filiales, l'Incan Ships, ont intenté une poursuite en dommages et intérêts de plus de \$35 millions contre la compagnie de papier Quebec North Shore, de Baie-Comeau.

Les motifs de cette poursuite furent étalés lors d'une récente séance d'une cour fédérale, mais aucune date n'a encore été arrêtée par un tribunal pour entendre les parties concernées.

D'après le Canadien Pacifique et sa filiale, la compagnie de papier n'aurait pas respecté certains engagements relativement à la mise en service d'un traversier-rail entre Baie-Comeau et Québec, principalement en ce qui a trait à la construction d'un débarcadère.

Conjointement, le Canadien Pacifique et l'Incan Ships demandent \$35 millions afin de couvrir les pertes de profits, l'annulation d'arrangements, les frais de construction d'un débarcadère à Québec, la coordination générale et les frais accumulés.

Il ressort, d'après des informations recueillies, que les compagnies Canadien Pacifique, Incan Ships et Quebec North Shore auraient conclu une entente en vue d'installer un traversier-rail. L'Incan Ships aurait même entrepris la construction d'un terminus pour traversier-rail, comme devait apparemment le faire aussi la compagnie de papier.

Aujourd'hui, le Canadien Pacifique et l'Incan Ships soutiennent que la Quebec North Shore n'a pas respecté l'entente en n'érigant pas le débarcadère prévu à Baie-Comeau pour accueillir les trains qui transporteraient finalement à Québec plus de 300,000 tonnes de papier, annuellement.

Voici les réclamations des deux sociétés:

**Incan Ships:** \$15,434,391 pour les frais de location de 175 wagons, \$3,249,233 pour les frais de construction d'un terminus, \$5,500,000 pour la perte de profits, et \$401,000 pour les intérêts.

**Canadien Pacifique:** \$10,879,000 comme manque à gagner, \$75,000 pour l'annu-

lation d'arrangements pour la location d'entrepôts dans le port de New York et \$400,000 pour les frais de coordination.

L'annonce de cette poursuite ramène brutalement à la surface le dossier du traversier-rail rive-nord-rievud resté passablement à l'écart depuis les dernières audiences de la Commission des transports, il y a deux mois.

**CORRECTION**

Dans notre cahier publicitaire du 23 avril, en page 8S, le titre de l'article # 13802 devrait se lire: "Revêtement d'aluminium" et non "Revêtement d'aluminium climatique".

Simpsons-Sears Ltd.

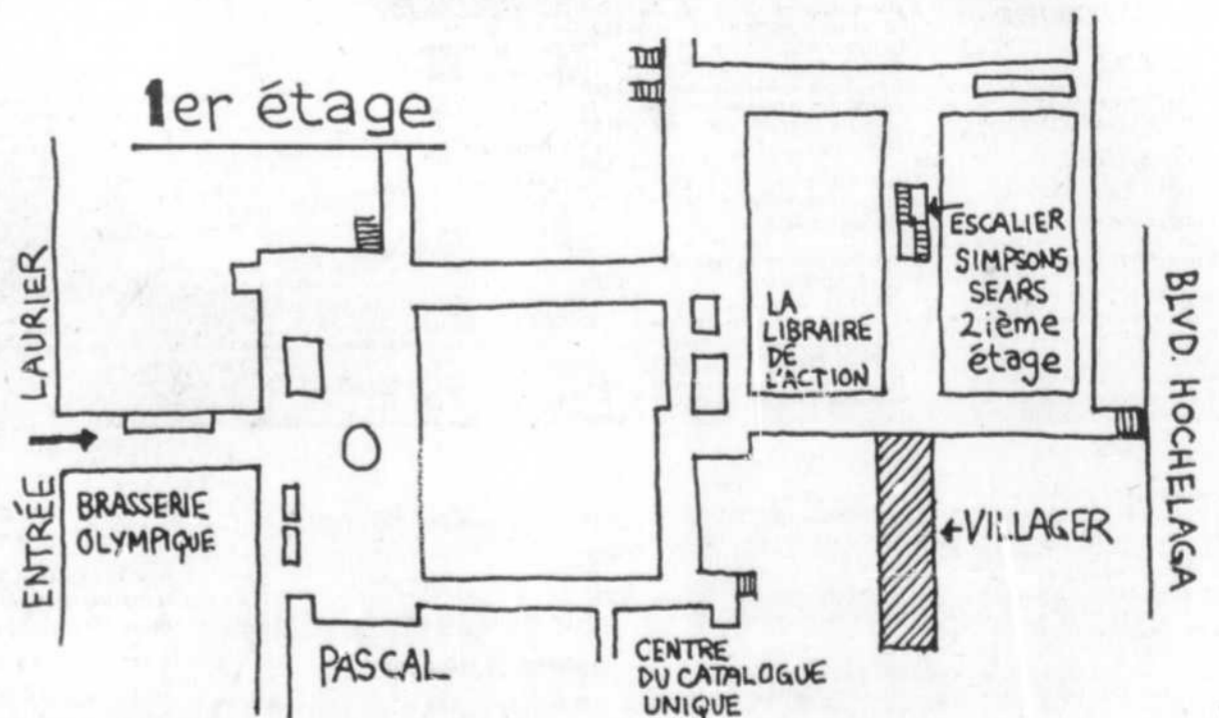
**VENEZ RENCONTRER CHRISTIAN LAVOIE, ANNONCEUR AU POSTE CKCV, AU MAGASIN**



**the Villager\***

shoe shoppes

**DE LA PLACE LAURIER, Samedi le 26 avril, à compter de 10 am, jusqu'à 2 pm.**



**chaque achat vous donne une chance de gagner une surprise.**

Master Charge, Chargex et C.O.D. acceptées

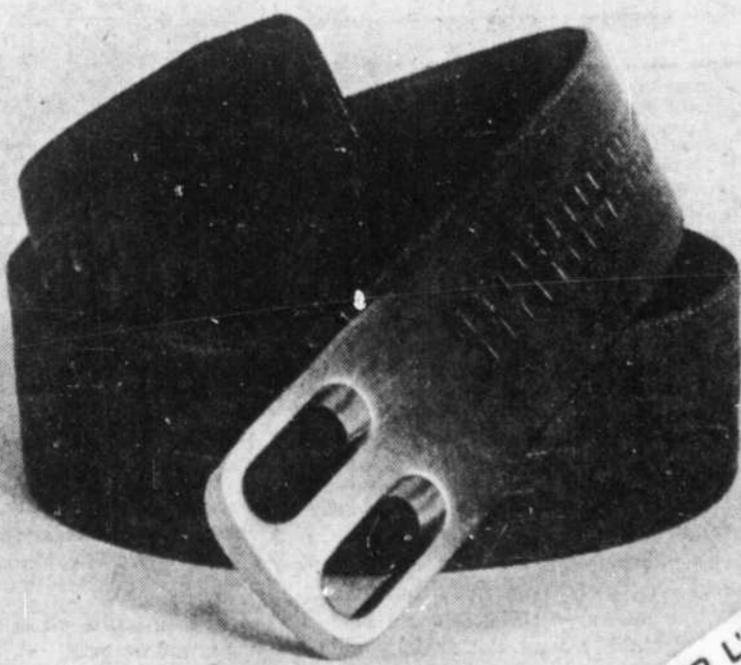
Heures d'ouverture:  
lundi, mardi, mercredi, 9h00 à 5h30  
jeudi et vendredi, 9h00 à 9h00  
651-8653



\* Marques déposées de dessins et d'appellation au Canada de the Villager Shoe Shoppes (Canada) Ltée

**EN LONG ET EN LARGE, UNE OFFRE DE TAILLE.**

Vous trouverez cet article dans une des 65 boutiques de Place Québec.



UNE GALERIE DE BOUTIQUES POUR TAQUINER L'ENVIE DES AUTRES

**PLACE QUÉBEC**  
place québec inc. une filiale de trizec